

CONSIDÉRATIONS SUR UN ESSAI DE RECENSEMENT

I. — NECESSITE D'UNE NOUVELLE INVESTIGATION DEMOGRAPHIQUE EN TUNISIE

Le recensement général de la population d'un pays a essentiellement pour but :

— la détermination de la population des diverses divisions administratives de ce pays et sa répartition éventuelle par nationalité ;

— la production de statistiques démographiques et économiques permettant de connaître les principales caractéristiques de la population (sexe, âge, état matrimonial, métier, activité collective, groupe socio-professionnel, etc...).

La connaissance de ces statistiques de structure, base première de la connaissance démographique d'une population, constitue l'intérêt majeur du recensement.

Il n'est pas douteux qu'elle correspond à un besoin impérieux et constant pour ceux qui ont la responsabilité des affaires publiques puisque les recensements remontent à la plus haute antiquité.

C'est que les résultats du recensement fournissent bien souvent les données de base indispensables à la poursuite d'une politique éclairée.

Comment parler de politique familiale sans connaître la structure des familles, sa répartition géographique et sans pouvoir en mesurer le dynamisme ?

Comment mettre sur pied un plan d'équipement scolaire sans connaître la répartition par âge et sexe de la jeunesse ?

Comment organiser l'enseignement technique, l'orientation professionnelle sans une connaissance approfondie de la répartition des travailleurs par âge, profession et activité collective ?

Comment parler d'équipement sanitaire, de sécurité sociale, de programme de construction, de productivité même, pour sacrifier à une notion d'actualité ?

Ce serait une gageure que d'essayer de dresser une liste exhaustive de tous les problèmes de gouvernement qui trouvent certains éléments de leurs solutions dans les données démographiques.

En fait, bien peu de questions intéressant la vie économique et sociale du pays peuvent être sagement étudiées et résolues sans une connaissance exacte de la structure démographique, qui constitue certainement l'élément le plus important du milieu dans lequel se développe l'action et plus particulièrement l'action gouvernementale.

Mais une population conserve rarement les mêmes caractéristiques à travers le temps. Le plus souvent, tout comme un organisme vivant, elle évolue. De sorte qu'une investigation démographique risque de révéler une structure de population nettement différente que celle résultant de l'investigation précédente.

Aussi y a-t-il intérêt à ne pas laisser s'écouler un trop grand espace de temps entre deux recensements.

Ces considérations jointes à certaines autres, en particulier aux préoccupations d'ordre budgétaire, font généralement adopter une périodicité quinquennale, plus rarement décennale.

Seul parmi les pays d'Afrique du Nord la Tunisie n'a plus effectué de recensement général de la population depuis 1946.

A cette époque les perturbations provoquées par les récentes opérations militaires se manifestaient encore dans le domaine démographique et économique: certaines villes sinistrées s'étaient partiellement vidées de leurs habitants, dans d'autres un afflux anormal de population donnait un caractère aigu à la crise du logement; les données du problème économique étaient complètement bouleversées par les nouvelles conditions d'approvisionnement du marché tunisien en produits de consommation, en matières premières et en moyens d'équipement et, par voie de conséquence, par une redistribution des activités.

De sorte que si la synthèse des résultats obtenus alors donnait une connaissance de la structure de la population, elle fournissait néanmoins l'image d'une répartition géographique encore sujette à des fluctuations.

Depuis, la population a pu recouvrer un certain équilibre statistique. Mais les différences de pression démographique des diverses régions de la Tunisie au regard des ressources de chacune d'elles ont donné naissance à de nouveaux courants migratoires dirigés surtout vers les centres urbains, énormes mouvements browniens dans une immense cellule vivante en perpétuelle agitation.

Cette mobilité de la population et la redistribution qui en résulte justifierait à elle seule une nouvelle investigation.

Même s'il ne s'agissait que de fournir le nombre actuel et global des habitants du pays, on ne pourrait se passer de recensement;

bien que, normalement, des procédés plus simples et beaucoup moins onéreux puissent donner ce résultat, en particulier la considération du mouvement naturel de la population c'est-à-dire de l'excédent des naissances sur les décès.

Cette méthode pourrait d'autant mieux être appliquée que la population visée à l'avantage, de ce point de vue, de constituer une « population fermée », les mouvements migratoires avec les étrangers étant pratiquement négligeables et l'accroissement provenant, de ce fait, presque exclusivement de l'apport du mouvement naturel.

Malheureusement cette circonstance favorable est annihilée par l'enregistrement incomplet des actes de l'Etat-Civil qui ne permet pas d'obtenir avec exactitude les nombres annuels des naissances et surtout des décès.

Force est donc de recourir à une autre méthode ; et l'on peut penser à la détermination d'un taux annuel moyen d'accroissement calculé à partir des résultats de deux recensements successifs, c'est-à-dire, dans le cas particulier, par comparaison des résultats des recensements de 1936 et 1946. Mais l'extrapolation est toujours risquée dans ce domaine, en ce sens qu'elle suppose une constance dans l'évolution des phénomènes démographiques rarement confirmée par les faits. Et de toute façon, en admettant que les taux obtenus soient valables à l'échelle nationale, ils ne sauraient rendre compte des variations relatives de la population à l'échelle régionale.

D'autre part, si l'évolution est la règle générale en démographie comme dans bien des domaines, il y a lieu de remarquer qu'elle est particulièrement rapide en ce qui concerne la population tunisienne.

Ainsi donc, seul un nouveau recensement général est susceptible de donner non seulement une répartition géographique exacte des habitants mais l'image de la structure actuelle de la population. C'est pourquoi il paraît indispensable.

II. — IMPORTANCE DE LA PRÉPARATION

Le recensement étant une opération administrative très vaste et de première importance, il est primordial qu'il soit soustrait aux aléas de l'improvisation. Bien au contraire, une préparation minutieuse s'impose. Cette tâche est légalement dévolue au Service Tunisien des Statistiques qui, en vertu du décret du 13 mars 1947, a pour attribution: « ...d'établir, de rassembler et de mettre à jour les statistiques relatives à l'état et au mouvement des personnes... »

Tâche de longue haleine, elle a été entreprise dès qu'on a eu la certitude du vieillissement des résultats du dernier recensement et de l'impossibilité de les utiliser dans la plupart des cas.

De prime abord, cette préparation paraît superflue puisque le recensement revient, en principe, à intervalles réguliers et que, dans ces conditions, la reconduction semble s'imposer. Mais ce serait ad-

mettre la perfection de l'œuvre humaine et nier l'évolution et le progrès dans le domaine démographique et dans la technique statistique. Or les besoins nouveaux des utilisations de statistiques, la nécessité d'obtenir des résultats se prêtant aux comparaisons internationales, les possibilités toujours renouvelées de l'exploitation mécanographique changent constamment les données du problème. Et ces changements ont une incidence sur le prix de revient qui, en raison même de l'ampleur de l'opération, est souvent déterminant du choix de la méthode.

Aussi tous les pays, mêmes les plus évolués, n'entreprennent-ils une telle opération qu'après une sérieuse préparation à la mesure des moyens financiers dont ils disposent et de l'importance de la population à recenser. Bien souvent une équipe de spécialistes de la statistique et de la démographie a comme tâche exclusive et permanente, l'amélioration des recensements. Et il n'a pas fallu moins de deux essais sur le terrain pour mettre au point la méthode utilisée lors du recensement français de 1954.

En Tunisie, malgré le recensement de 1946 et sans vouloir diminuer l'intérêt de cette expérience, on peut dire qu'il restait à peu près tout à faire dans ce domaine.

III. — MODALITES DE PREPARATION

La préparation d'un recensement général de la population comporte essentiellement :

— l'élaboration du questionnaire de base, c'est-à-dire le choix des questions à poser et la forme à leur donner ; ce qui implique la fixation préalable des principes généraux auxquels doivent satisfaire les diverses opérations, principes définis dans une instruction technique en même temps que les modalités de collecte des renseignements ;

— l'essai pratique intéressant un échantillon de population. Les résultats de cet essai permettent de porter une appréciation critique sur les principes généraux retenus, la texture du document de base et les modalités d'exécution du recensement.

1° PRINCIPES GENERAUX

Les principes auxquels doivent satisfaire les opérations du recensement peuvent se résumer ainsi :

— l'instrument unique du recensement est la feuille de ménage et il doit être rempli une ligne de cette feuille pour chacun des membres du ménage recensé.

L'individu constituant l'unité statistique essentielle, il en résulte que la ligne de la feuille de ménage définit l'unité d'exploitation.

— En raison du pourcentage élevé de la population analphabète, la rédaction du questionnaire ne peut être confiée au chef de ménage.

Le recensement doit se faire par l'entremise d'un agent recenseur et par interview, en questionnant le chef de ménage ou tout autre membre du ménage susceptible de fournir des réponses complètes, précises et sincères, et en transcrivant les renseignements ainsi recueillis.

— Le recensement doit se faire pendant une période fixée à priori entre deux dates limites espacées de trois semaines environ et non plus à jour fixe comme dans les recensements antérieurs.

Cependant, pour éviter toute équivoque en cas de modification dans la situation des personnes pendant la période de recensement (cas des naissances, décès, changements de domicile...) il est fixé une date de référence, la situation à prendre en considération étant celle existant à cette date.

— En règle générale, toutes les personnes doivent être recensées au lieu de leur résidence habituelle.

De sorte que, dans un logement considéré, doivent être recensés non seulement les membres du ménage effectivement présents au moment du recensement, mais également les autres membres du ménage temporairement absents.

En accord avec cette règle générale, des dispositions spéciales sont prises concernant les personnes en absence de longue durée, les personnes se trouvant dans une résidence secondaire au moment du recensement, les personnes en déplacement pendant les opérations du recensement, les transhumants, et les ouvriers saisonniers.

Dans les recensements antérieurs, faits à jour fixe, on saisissait les habitants à l'endroit où ils se trouvaient, sans qu'on se préoccupe de savoir s'ils y résidaient ou s'ils n'y étaient que de passage. On obtenait ainsi la population effectivement présente le jour du recensement, la population de fait.

Mais on peut aussi considérer, dans chaque circonscription élémentaire, les personnes qui y ont leur résidence habituelle, qu'elles soient présentes ou absentes à l'époque du recensement. On obtient ainsi la population de résidence habituelle ou population de droit, qu'on utilise habituellement pour fixer les chiffres légaux de population. Ces chiffres peuvent servir de référence pour l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires dans des domaines très variés : élections, taux et répartitions des taxes et subventions, rémunération du personnel communal, constructions, loyers, marchés, crédits, nombre de pharmacies, de débits de tabacs, de débits de boissons, etc...

En Tunisie, faute jusqu'à ce jour d'une définition de la population légale, ces textes sont très peu nombreux.

Les principes posés ci-dessus ont justement pour but essentiel de supprimer la dualité pouvant exister entre population de fait et population de droit et d'obtenir ainsi un seul et même chiffre de popu-

lation par circonscription administrative, chiffre pouvant être utilisé à la fois pour la détermination de la population légale et pour l'établissement des statistiques de structure.

2° QUESTIONNAIRE DE BASE

Le choix des questions et la forme sous laquelle elles seront posées nécessitent une étude approfondie.

Il n'est guère possible d'entrer dans le détail de toutes les considérations pouvant déterminer ce choix.

On peut dire cependant qu'il est guidé par le souci de satisfaire aux besoins présents et futurs de tous les utilisateurs.

Dans ce but, si le Service Tunisien des Statistiques compte naturellement sur sa propre expérience, il recherche aussi, la collaboration de tous ceux qui peuvent utilement le renseigner (individus, administrations et autres collectivités) et s'informe sur ce qui se fait ailleurs, dans les pays où l'outil statistique est plus perfectionné.

D'autre part, le choix est limité par un certain nombre de règles qui fixent les conditions auxquelles doivent satisfaire les questions posées :

— Les renseignements doivent permettre l'obtention de tous les tableaux numériques synthétisant les divers aspects de la structure de la population.

— Ils doivent pouvoir être obtenus pour l'ensemble de la population et fournir des groupements assez nombreux et assez homogènes pour être présentés sous forme de tableaux numériques.

— Ils doivent être susceptibles d'être fournis avec précision et sincérité, ce qui implique la simplicité des questions posées et l'élimination de celles qui paraissent trop confidentielles, bien que le décret du 10 mars 1955 sur le secret professionnel donne tous apaisements quant à l'utilisation possible des renseignements recueillis à l'occasion d'un recensement.

D'autre part pour plusieurs raisons en rapport avec le prix de revient, les modalités particulières d'exécution des opérations en milieu rural, les possibilités permises par de nouvelles modalités d'exploitation mécanographique, le bulletin de recensement est présenté sous forme d'un document collectif axé sur la famille, entité prise ici dans un sens un peu particulier puisque, par famille, on entend tout groupe de personnes vivant dans un même logement quels que soient les liens de parentés rattachant ces personnes entre elles.

Néanmoins, l'unité statistique principale reste naturellement l'individu. ce qui n'exclut pas l'utilisation subsidiaire d'unités statistiques secondaires plus complexes dont les principales sont :

- le ménage ou famille au sens extensif précisé ci-dessus,
- la famille au sens habituel du terme,

- le logement,
- l'établissement et l'entreprise.

Le choix ainsi déterminé et limité par cet ensemble de considérations a permis de mettre au point un questionnaire comportant les rubriques suivantes :

- Nom et prénoms,
- Parenté ou lien avec le chef de ménage,
- Nationalité,
- Sexe,
- Date et lieu de naissance,
- Etat matrimonial,
- Nombre d'enfants et année de mariage (pour les femmes mariées),
- Langue parlée,
- Instruction,
- Profession et situation dans la profession,
- Nom, adresse et activité de l'établissement de travail ou de l'exploitation,
- Nombre de salariés permanents.
- Genre et caractéristiques du logement.

En se référant à chacune des unités statistiques considérées, ce questionnaire peut fournir au minimum les renseignements ci-après :

a) Individus

— détermination de la population selon ses principales caractéristiques : sexe, âge, état matrimonial, nationalité, instruction...

Cet inventaire de base, qui donne l'état de la population, combiné avec les données du mouvement général de la population, permet de prévoir l'évolution future de cette population (évolution de la population scolaire, de la population active, etc...).

— détermination de la population active selon : l'activité individuelle, profession ou métier (journalier agricole, ouvrier mineur...),

— l'activité collective ou branche d'activité (mine, agriculture),

— la hiérarchie d'emploi (manœuvre, ouvrier spécialisé, ouvrier quantité, cadre de maîtrise, ingénieur...) et le groupe socio-professionnel.

b) Ménage

— dénombrement des ménages selon le nombre de personnes, le nombre d'enfants.

Ces statistiques permettent :

- la détermination des besoins en logement d'après la composition des ménages ;
- l'évaluation de la population vivant d'une activité donnée, celle du chef de ménage ;
- des études marché, le ménage étant la véritable unité de consommation.

c) Famille

- détermination de la structure des familles,
- étude de la fécondité dans les divers milieux sociaux.

Ces statistiques constituent les données de base d'une politique éclairée de la famille.

d) Logement

- dénombrement des logements selon leurs principales caractéristiques, le nombre de pièces, l'âge, les éléments de confort (eau, gaz, électricité, salle d'eau).

La confrontation des données basées sur les unités statistiques ménage et logement permet la mise en œuvre d'une politique coordonnée de l'habitat.

e) Etablissement et entreprise

- inventaire des établissements et entreprises selon leur importance.

Cet inventaire peut servir de base à un grand nombre d'enquêtes par sondage, sur l'emploi et les salaires notamment.

Dans le cadre de cet exposé, il n'est pas possible de donner une description complète de toutes les statistiques pouvant être extraites du recensement de la population.

Il est cependant essentiel de noter que beaucoup y trouveront des éléments propres à éclairer leur action :

Administrations, organismes publics, entreprises privées, chercheurs...

3° ESSAI DE RECENSEMENT

Cet essai doit normalement porter sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population à recenser. C'est dire que les résultats partiels doivent pouvoir être étendus à toute la Tunisie sans risque d'erreur appréciable.

Pour cela l'échantillon doit satisfaire aux conditions suivantes :

- la population qui le compose doit avoir les mêmes caractères

structurels essentiels que la population totale, en particulier aux points de vue sexe et âge, composition des familles, activité et mode de vie ;

— il doit être suffisamment nombreux pour que la loi des grands nombres puisse jouer ;

— il doit correspondre à une circonscription administrative bien définie pour que les opérations d'exécution puissent être organisées dans les mêmes conditions et sous la même autorité qu'un recensement général.

La première condition impliquerait la nécessité de scinder cet échantillon en deux parties, l'une se rapportant à la population urbaine et l'autre à la population rurale.

Mais certaines circonstances administratives avaient permis d'effectuer antérieurement un recensement en milieu urbain, à La Goulette, et d'en tirer des conclusions quant au questionnaire et à la méthode.

Aussi n'a-t-il pas paru utile de recommencer un pareil essai. Et seul l'échantillon rural a été retenu.

Il comprend la population du Kahialik d'Enfidaville (figures 1 et 2) soit 20.557 personnes dont 19.832 tunisiens musulmans.

Répondant aux conditions définies ci-dessus, l'échantillon semble à priori assez bien représentatif de l'ensemble de la population, tout au moins de la population tunisienne.

Aussi, dans la suite de cet exposé, ne nous occuperons nous que de cette dernière population.

La responsabilité de l'exécution du recensement incombant exclusivement aux autorités administratives, la population du kahialik d'Enfidaville a été recensée sous l'autorité du Caïd de Sousse, conformément aux prescriptions de l'arrêté du Premier Ministre du 21 février 1955 pris en application du décret du 12 juin 1952.

En conséquence de cette responsabilité des Autorités administratives, toute latitude leur est laissée pour organiser les opérations suivant les modalités leur paraissant les plus judicieuses dans le cadre des instructions techniques.

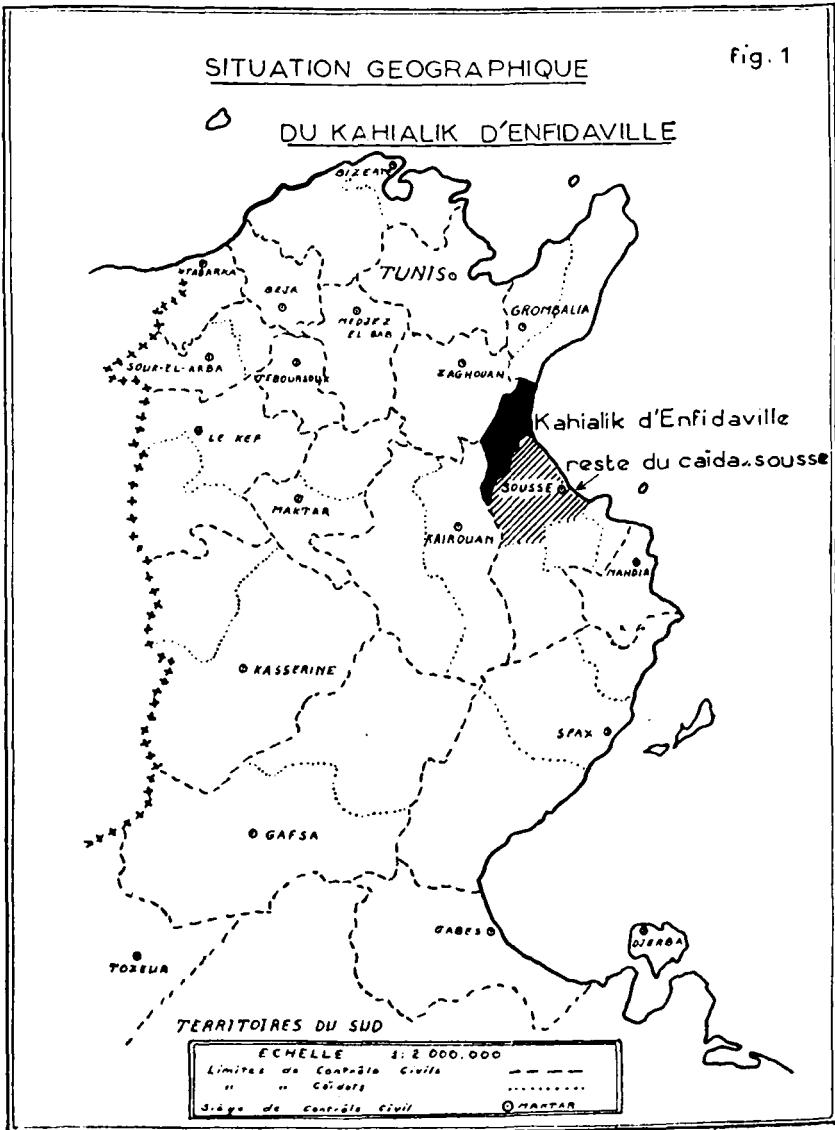
En particulier le nombre d'agents recenseurs utilisés est laissé à leur appréciation, qui doit évidemment tenir compte de l'importance de la population de la circonscription et des délais impartis pour l'exécution de l'ensemble des opérations.

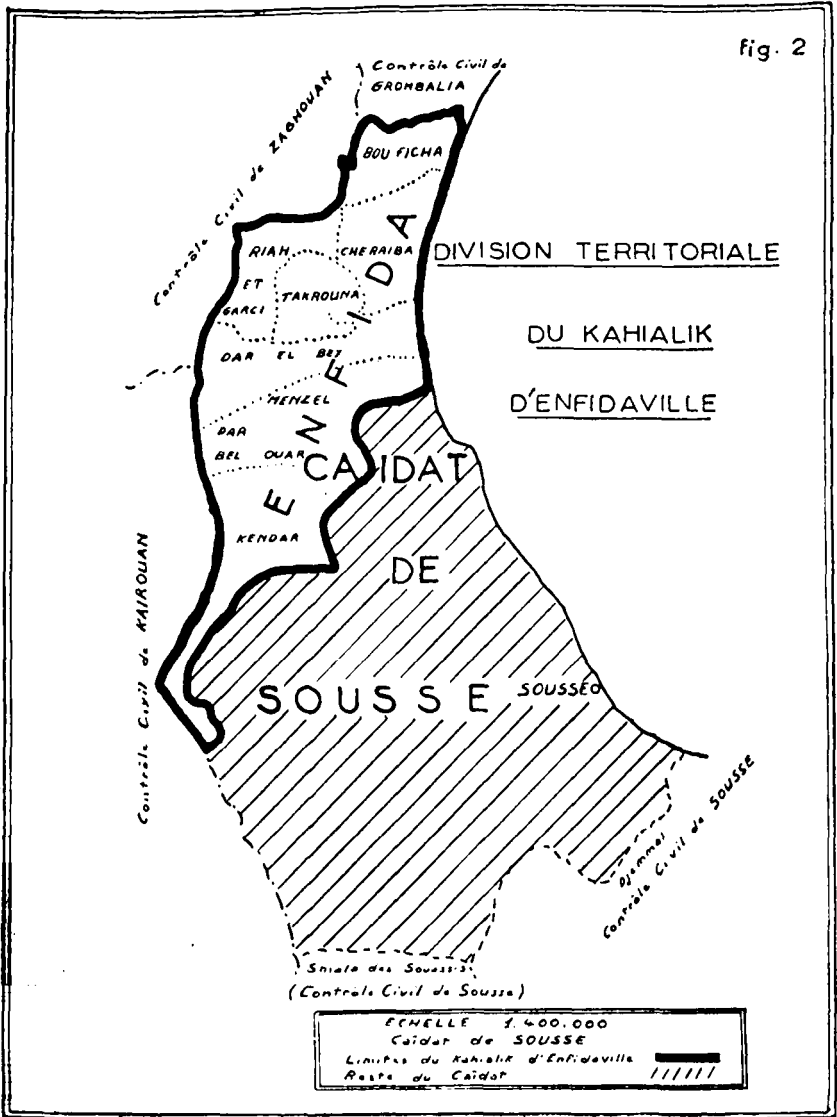
Le contrôle technique du travail des agents recenseurs est assuré par un ou plusieurs contrôleurs dans chaque circonscription.

Les autorités administratives doivent être convaincus que le succès du recensement dépend essentiellement du soin apporté au choix des agents recenseurs et contrôleurs.

Pour l'essai dans la circonscription d'Enfidaville, il a été utilisé neuf agents recenseurs et un contrôleur.

On s'est efforcé d'y réaliser des conditions de travail identiques à celles qui se retrouveraient au cours d'un recensement général et





de ne pas mettre en œuvre des moyens plus efficaces que ceux dont on disposerait alors.

C'est évidemment la condition *sine qua non* de la validité de l'essai.

D'ailleurs, le prix de revient de l'opération peut servir de critérium pour apprécier l'importance des moyens mis en œuvre.

La somme de 13 francs par habitant recensé à laquelle on arrive est conforme aux prévisions et laisse valablement supposer que les modalités d'exécution ont été tout à fait normales.

IV. — EXAMEN CRITIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Si la préparation technique est un facteur important du succès du recensement, elle n'en est pas le facteur exclusif. Ce succès dépend avant tout du climat psychologique dans lequel pourront se dérouler les opérations d'exécution.

La préparation technique ne joue un rôle primordial que si ce climat est favorable. Encore que, dans ce cas, les conditions d'exécution puissent infléchir les résultats, qui risquent d'être médiocres, même en utilisant une bonne méthode, si ces conditions sont mauvaises. Ce n'est pas ici le cas puisque l'essai a bénéficié de conditions favorables et de modalités d'exécution conformes aux instructions formulées par le Service des Statistiques.

Dans ces conditions, la valeur des résultats obtenus dépend essentiellement de la méthode appliquée ; et l'efficacité de cette méthode peut logiquement se déduire de cette valeur.

1° COMPARAISON DES RESULTATS DES DERNIERS RECENSEMENTS ET CONSIDERATIONS SUR L'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION

Les résultats bruts des recensements de 1936-1946 et 1955 sont donnés par le tableau suivant :

	Années de recensement		
	1936	1946	1955
Population tunisienne musulmane ...	15.376	13.231	19.832

La diminution de la population du Kahialik entre les recensements de 1936 et 1946 apparaît comme une anomalie.

Le calcul des taux annuels moyens d'accroissement pour les périodes 1946-1955 et 1936-1955 est de nature à fournir une explication.

Il donne les résultats suivants :

	Période	
	1946-1955	1936-1955
Taux annuel moyen d'accroissement. .	5,4	1,5

Le taux de 5,4% n'est pas admissible pour une population relativement fermée. Il laisserait supposer, en admettant un taux de mortalité de 2%, un taux de natalité supérieur à 7%, ce qui est absolument inconcevable, le taux de 5% étant déjà supérieur aux plus forts taux mondiaux observés.

Il faudrait donc supposer un apport important de population entre les recensements de 1946 et 1955.

Il est plus logique d'admettre que la population a été sousestimée au recensement de 1946 puisque le taux d'accroissement pour la période de 1936-1955 qui s'établit autour de 1,5% paraît plus normal que le précédent ainsi que le montre l'examen de la série des taux d'accroissement calculés pour chaque période séparant deux recensements successifs depuis celui de 1926 et pour l'ensemble de la Tunisie.

	Période		
	1926-31	1931-36	1936-46
Taux annuel moyen d'accroissement. .	2,4	1,7	2,5

Cependant ces taux sont légèrement supérieurs au taux se rapportant à la population étudiée ; ce qui laisse supposer, soit que la population de 1936 a été surestimée, soit que la population de 1955 a été un peu sousestimée. Cette dernière hypothèse paraît plus vraisemblable comme semblent l'indiquer les considérations suivantes sur l'accroissement naturel de la population dans la région considérée.

Pour pallier l'insuffisance déjà signalée des statistiques du mouvement de la population, on a dû adjoindre, au recensement proprement dit, une enquête démographique ayant pour but d'obtenir les chiffres des naissances et des décès survenus au cours de l'année 1954, ainsi que l'âge des décédés.

A partir des chiffres obtenus (808 naissances et 301 décès), cette enquête a permis de calculer certains taux démographiques et en

particulier le taux de natalité et le taux de mortalité qui s'établissent respectivement à :

$$\frac{808 \text{ (nombre de naissances vivantes)}}{19.832 \text{ (nombre de personnes recensées)}} \# 4 \%$$

et à

$$\frac{301 \text{ (nombre de décédés)}}{19.832 \text{ (nombre de personnes recensées)}} \# 1,5 \%$$

Si le premier taux paraît à peu près normal, par contre le taux de mortalité obtenu est certainement inférieur au taux réel. Et on a quelque raison de croire que ce sont les décédés de moins d'un an qui ne sont pas tous dénombrés. En effet, alors que, d'une façon générale, le

décès de moins d'un an
rapport $\frac{\text{décès de moins d'un an}}{\text{total de décès}}$ est voisin de 0,4, ce même rapport

a ici pour valeur

$$\frac{69 \text{ (nombre de décès de moins d'un an)}}{301 \text{ (nombre total de décédés)}} \# 0,2$$

Le nombre de décédés de moins d'un an non déclarés peut se cal-

culer par la relation : $\frac{69 + X}{301 + X} \# 0,4$

qui donne $X = 85$.

De sorte que le nombre rectifié des décès de moins d'un an de-
vient :

$$69 + 85 = 154$$

et le total rectifié des décès

$$301 + 85 = 386$$

Dans ces conditions, la mortalité infantile, qui s'exprime par le rapport du nombre des décès de moins d'un an au nombre des nais-
sances vivantes au cours d'une même période est de :

$$\frac{154 \text{ (nombre rectifié des décédés de moins d'un an)}}{808 \text{ (nombre de naissances vivantes)}} \# 0,2$$

et le taux de mortalité :

$$\frac{386 \text{ (nombre rectifié de décès)}}{19.832 \text{ (nombre de personnes recensées)}} \# 0,02$$

Ce taux de 2% est beaucoup plus vraisemblable que le taux pri-
mitivement calculé. Combiné avec le taux de mortalité il fait appa-
raître un taux d'accroissement naturel de la population de 2%.

Ce taux d'accroissement, appliqué à la population de 1936 et supposé uniforme pendant la période 1936-1955, donnerait une population actuelle de :

$$P = 15.376 (1 + 0,02)^{19} \approx 22.400$$

Le développement qui précède confirme ce qui a déjà été dit au sujet de l'évaluation de la population actuelle à partir d'un recensement antérieur ayant évidemment donné des résultats valables :

— l'utilisation d'un taux annuel moyen d'accroissement est toujours aléatoire ;

— la considération de l'accroissement résultant de l'excédent de naissances sur les décès n'est possible qu'à la condition de s'appliquer à une population fermée et de résulter de statistiques du mouvement naturel de la population exactes.

2° REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE NOMBRE DE PERSONNES PAR MENAGE

Cette répartition est donnée par le tableau suivant :

Nombre de personnes par ménage	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12 et plus	Total
Nombre de ménages.	147	780	895	836	736	551	350	167	88	23	16	10	4.599

Elle fait apparaître une distribution normale mise en évidence dans l'histogramme (fig. 3).

Le nombre moyen de personnes par ménage est de 4,3. Il paraît faible comparé à celui donné par les résultats du recensement de 1946 : 4,5,

En prenant pour plus exacte cette dernière moyenne on arriverait à une population de :

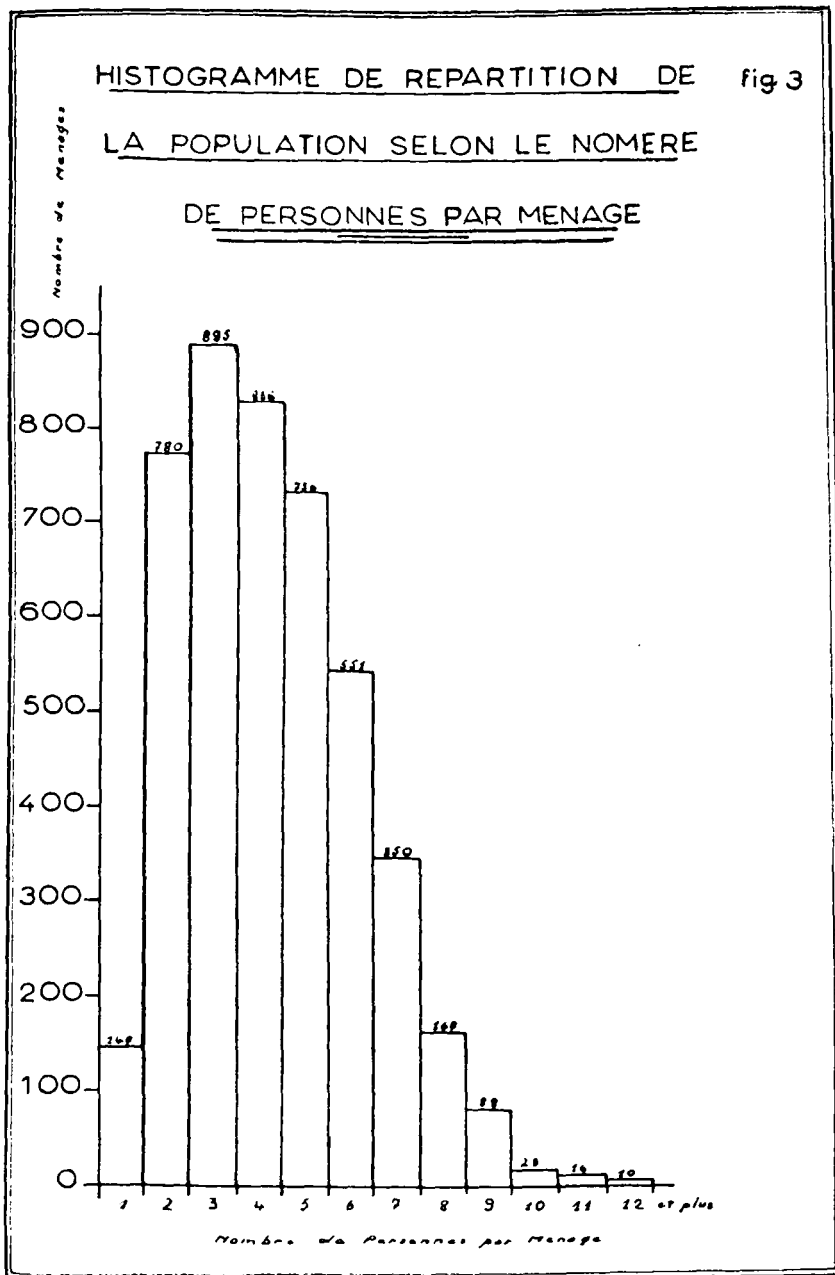
$$4,5 \times 4.599 = 20.700.$$

Ce qui semble confirmer l'hypothèse d'une sous-estimation de la population recensée.

Le nombre réel pourrait donc se situer entre 22.400, résultat de l'évaluation par la considération de l'accroissement naturel de la population, et le nombre précédent. En conséquence, il serait voisin de 21.500.

3° REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET AGE

La répartition de la population par sexe et âge est de la plus grande importance.



Elle est à la base même de la connaissance démographique d'une population.

Indispensable pour le calcul des taux de natalité et de mortalité, elle conditionne l'évolution de cette population et permet de mesurer son dynamisme.

a) Sexe

Les résultats bruts du recensement donnent la répartition suivante par sexe et groupes d'âge (nombre d'hommes et de femmes pour 1.000 personnes de chaque groupe d'âge) :

Sexe	Groupes d'âges					Ensemble
	0 à 1 an	1 à 4 ans	5 à 14 ans	15 à 59 ans	60 ans et plus	
Masculin	476	486	538	518	564	522
Féminin	524	514	462	482	436	478
Ensemble	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Cette répartition est anormale dans le détail comme dans son ensemble. En effet :

— Pour le groupe d'âge 0 - 1 an, le pourcentage masculin devrait être supérieur au pourcentage féminin puisqu'il naît plus de garçons que de filles dans la proportion à peu près constante de 51 garçons pour 49 filles et que la différence de mortalité entre les deux sexes ne rétablit l'équilibre qu'au voisinage de la puberté.

— On devrait constater une augmentation avec l'âge de la proportion de femmes, leur longévité plus grande produisant en leur faveur un déséquilibre du rapport des sexes qui va en s'accroissant.

Or, ici, c'est la proportion des hommes qui augmente constamment.

Enfin, pour l'ensemble de la population, la proportion des femmes devrait être supérieure à la proportion des hommes, alors qu'on constate le contraire.

Ces observations permettent de conclure qu'une partie de la population féminine n'a pas été recensée, particulièrement dans le groupe d'âge 5 - 14 ans.

b) Age

La distribution par âge d'une population prend une forme plus expressive lorsqu'elle est traduite par le graphique connu sous le nom de pyramide des âges, qui fait apparaître, pour chaque sexe, l'importance de la population par groupe d'âges.

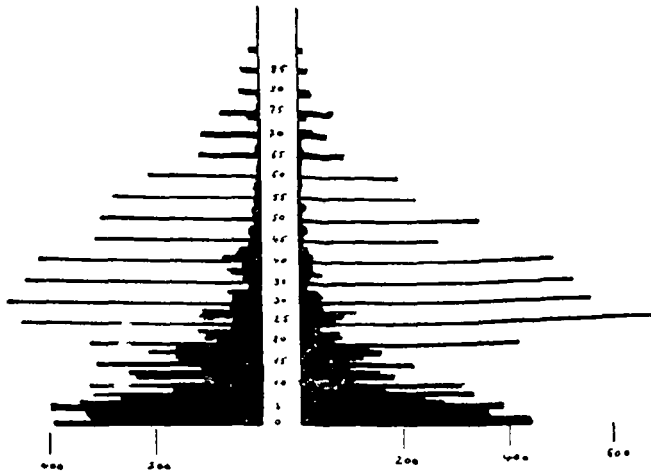
fig 4

REPARTITION PAR AGES
DE LA POPULATION

Valeur Absolue

Masculin

Féminin



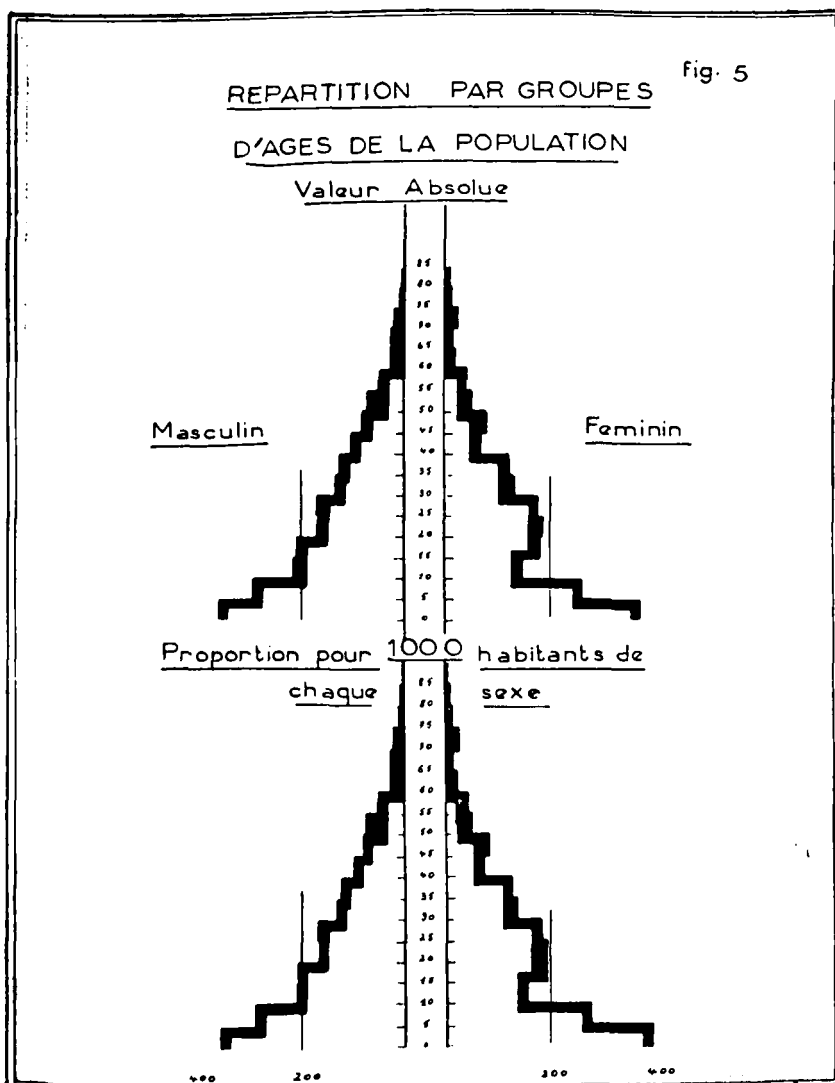


fig. 6

REPARTITION PAR GROUPES

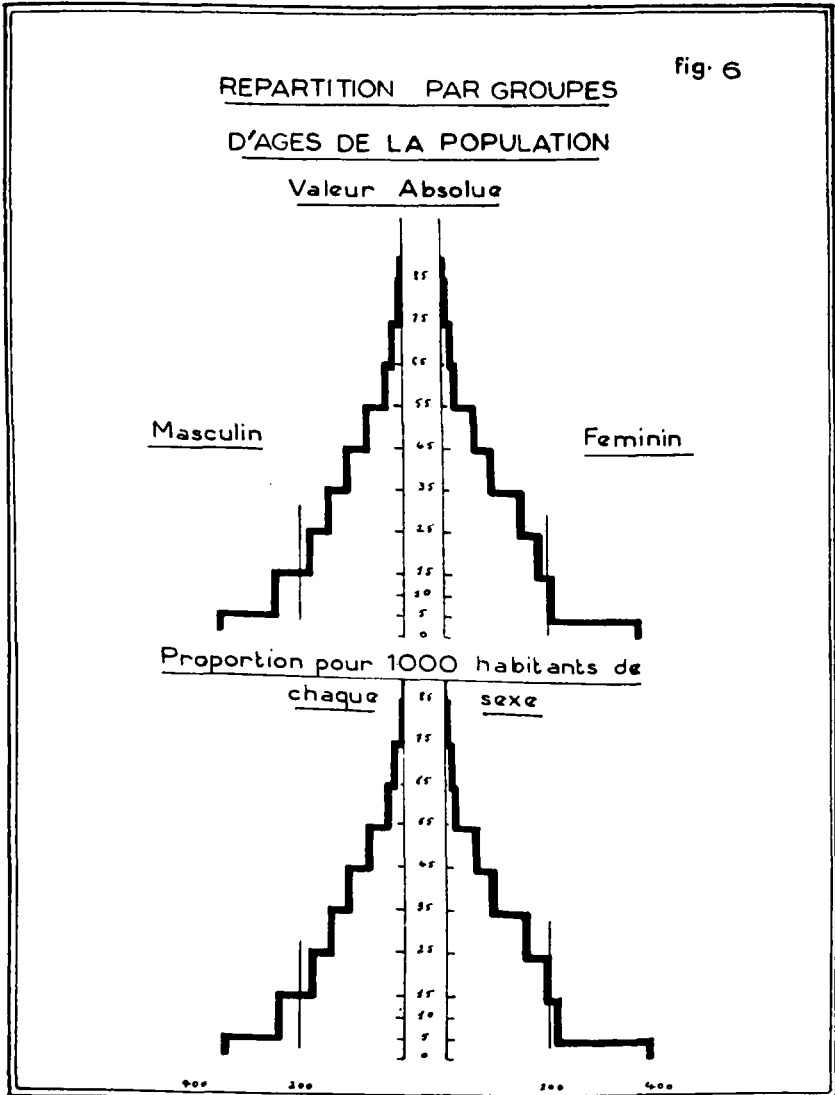
D'AGES DE LA POPULATION

Valeur Absolue

Masculin

Feminin

Proportion pour 1000 habitants de
chaque sexe



La figure 4 donne la répartition de la population à tous les âges. Elle fait apparaître d'une façon éloquente l'ignorance dans laquelle se trouve la grande majorité des recensés en ce qui concerne leur âge.

Elle met en évidence l'attraction qu'exerce sur eux les âges ronds, c'est-à-dire les âges dont le chiffre des unités est un 0 ou un 5.

Cependant, cette attraction des âges ronds s'atténue considérablement pour la population appartenant au groupe 0-25 ans. Cette amélioration est liée à l'institution de l'état-civil obligatoire dans les caïdats en 1919, mesure qui a commencé à produire un effet sensible vers 1930, année à partir de laquelle on peut considérer que les 3/4 des naissances sont enregistrées.

La figure 5 donne la répartition de la population par groupes d'âges de 5 ans. La pyramide se régularise. Mais elle fait apparaître une attraction plus grande des âges terminés par 0 que des âges terminés par 5.

Pour arriver à une répartition plus exacte de la population la figure 6 considère des groupes d'âges de 10 ans, à l'exception du groupe 0 - 4 ans.

La pyramide ainsi obtenue est d'une plus grande régularité pour la population masculine que pour la population féminine.

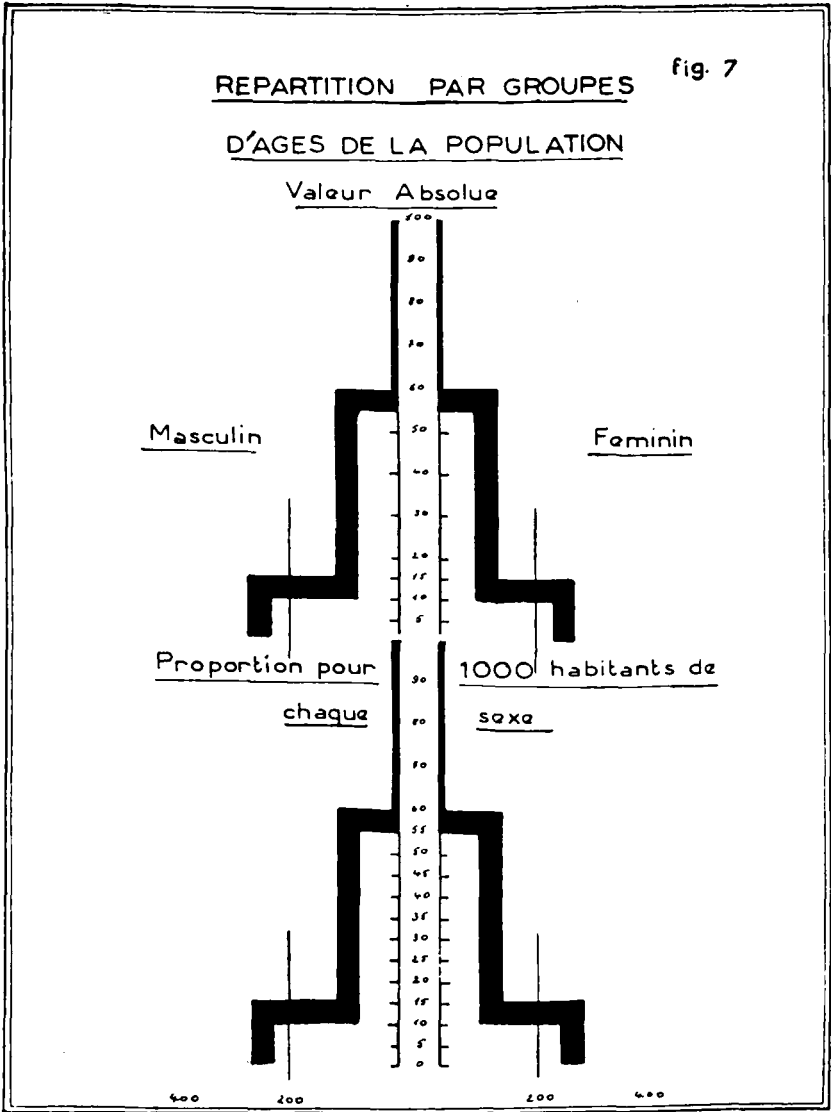
C'est une nouvelle preuve que cette dernière population n'est pas recensée entièrement et que les omissions ne se répartissent pas également dans les diverses tranches d'âges. Ces omissions semblent particulièrement nombreuses dans le groupe 5 - 14 ans ainsi qu'on l'a déjà signalé. En ce qui concerne le sexe masculin, elles se localisent plutôt dans le groupe 0 - 4 ans.

La figure 7 enfin met en évidence le caractère essentiel de la population tunisienne, sa jeunesse, qui résulte de deux facteurs, l'un favorable, une très forte natalité, l'autre défavorable, une forte mortalité.

La pyramide est élargie à la base. Il y a un fort contingent d'enfants de moins de 15 ans et très peu de vieillards.

Voici d'ailleurs la répartition proportionnelle de la population par groupes d'âges pour le Kahialik d'Enfidaville (recensement de 1955) et pour l'ensemble de la Tunisie (recensement de 1946).

Groupes d'âges	Kahialik d'Enfidaville (recensement de 1955)	Ensemble de la Tunisie (recensement de 1946)
0 - 14 ans	392	416
14 - 59 ans	546	518
60 ans et plus	62	66
Ensemble	1.000	1.000



La comparaison fait apparaître une population relativement faible du groupe d'âge 0 - 14 ans dans le kahalik d'Enfidaville, ce qui contribue encore à prouver que cette population n'a pas été entièrement recensée.

4° REPARTITION PROFESSIONNELLE

La population active étant l'un des éléments essentiels de la prospérité d'un pays, il est indispensable aux gouvernements d'être renseignés sur ce point d'une manière détaillée.

En générale, les renseignements se rapportant à l'activité professionnelle sont parmi les éléments les moins précis du recensement. D'autant plus que l'instabilité de l'emploi et le manque de qualification de la grande majorité des travailleurs, qui caractérisent en partie l'économie tunisienne, tendent à créer une certaine confusion dans la répartition des activités.

La proportion des personnes actives dans l'ensemble de la population est très faible : 23%.

Le reste, représentant la population non active, se répartit de la façon suivante :

— enfants de moins de 15 ans	39	} 77 %
— femmes adultes sans activité déclarée	26	
— hommes adultes sans activité déclarée	6	
— vieillards des deux sexes de plus de 60 ans	6	

La population active agricole représente 85% de la population active totale. Ce pourcentage, déjà considérable, serait plus élevé si la main-d'œuvre familiale n'était pas omise.

Cette omission explique le pourcentage élevé des femmes adultes n'ayant aucune activité déclarée.

En réalité, en intégrant dans la population active les aides familiaux, les femmes d'agriculteurs en particulier, le pourcentage de son effectif par rapport au total de la population se situerait vraisemblablement au voisinage de 50 %.

CONCLUSION

Au cours de cet exposé, on s'est attaché à montrer dans le détail les moindres imperfections de ce recensement réduit. Aussi le lecteur non averti peut-il en juger les résultats décevants. En réalité il n'en est rien, et ces résultats représentent bien ce que l'on est en droit d'attendre d'un recensement général, dans l'état actuel du niveau culturel, économique et social de la masse de la population.

L'effort essentiel devra consister à réduire par tous les moyens les omissions, particulièrement dans la jeune génération et la population féminine, omissions qui constituent la principale carence des investigations démographiques en milieu musulman.

Les agents recenseurs ont un rôle important à jouer dans ce sens.

Malgré les imperfections, l'essai de recensement permet de saisir les caractères essentiels de la population tunisienne : bilan démographique nettement favorable, jeunesse de la population. Ce dynamisme démographique résulte en grande partie, par un heureux effet, des progrès réalisés dans le domaine de la santé, de l'hygiène, de l'assistance sociale et dans la régularisation des moyens de subsistance.

Mais il est susceptible de créer des problèmes nouveaux. Les taux élevés de la natalité et de la mortalité réduisent l'âge moyen des individus. Et la jeunesse de la majorité de la population peut ajouter aux difficultés résultant de la tendance à un surpeuplement relatif, conséquence de la déficience économique.

Car cette situation apparemment avantageuse réduit anormalement la proportion du groupe actif par rapport à l'effectif total de la population ; ce qui n'a pas, dans l'état actuel du marché du travail, une très grande importance.

Mais, pour l'avenir, elle risque de nuire à l'essor économique et, par voie de conséquence, de retarder tout progrès social.

Ainsi, si la lenteur des phénomènes démographiques les dérobent à l'attention des contemporains, ceux-ci n'en subissent pas moins les conséquences.

C'est la raison pour laquelle les autorités gouvernementales se doivent d'en être informées.

Or, le recensement général de la population constitue, avec l'enregistrement de l'Etat-Civil, l'une des principales sources de cette information.

Pierre CARLES,
*Administrateur au Service Tunisien
des Statistiques.*